



santé
famille
retraite
services

Demande de prêt à l'amélioration de l'habitat Assistant(e) maternel(le)

cerfa
14073*02

Merci de compléter également un formulaire de déclaration de situation

Article L.542-9 du code de la Sécurité sociale

Ce qu'il faut savoir :

- Vous êtes assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en cours d'agrément. Vous pouvez demander un prêt pour améliorer votre logement dans le cadre de votre activité professionnelle.
- Ce prêt doit permettre l'exécution de travaux visant à améliorer la qualité de l'accueil des enfants gardés à votre domicile.
- Remplissez cette demande et n'oubliez pas de dater et de signer.
- Si vous exercez votre activité en maison d'assistantes maternelles, cochez cette case

► Merci de rappeler votre identité

Nom de famille : Prénoms (*dans l'ordre de l'état civil*) :
(*de naissance*)

Nom d'usage :
(*facultatif et s'il y a lieu*)

Date de naissance : /

Recevez-vous des prestations familiales ? oui non

Si oui, précisez le régime qui vous les verse :

Numéro d'allocataire :

N° de sécurité sociale : /

Etes-vous assistant(e) maternel(le) agréé(e) ? oui non

Si non, avez-vous déposé une demande d'agrément ? oui non

► Votre logement à améliorer dans le cadre de votre activité d'assistant(e) maternel(le)

Adresse :

Code postal : Commune :

N° de téléphone (*facultatif*) domicile : autre (*travail ou portable*) :

Adresse mél : @

Ce logement est-il votre résidence principale et le lieu d'exercice de votre activité professionnelle d'assistant(e) maternel(le) ?

oui non

Vous l'habitez en tant que :

Propriétaire, précisez l'année de construction : /

Locataire

Précisez les nom, prénom et adresse du propriétaire du logement :

Code postal : Commune :

► Quels travaux voulez-vous entreprendre ?

Description des travaux à entreprendre :

Les travaux seront effectués :

par vous-même

par un entrepreneur

S 7133 a - 08/2013

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 06/01/2020



Demande de prêt à l'amélioration de l'habitat

2 Assistant(e) maternel(le)

Comment les travaux seront-ils financés ?

- Coût des travaux : €
- Quel montant de prêt à l'amélioration de l'habitat souhaitez-vous obtenir (maximum 10 000 € et dans la limite de 80% du coût total des travaux) : €
- Si vous êtes locataire, ces travaux seront-ils pris en charge totalement ou partiellement par votre propriétaire ?
oui non
- Si oui pour quel montant : €

Avez-vous déposé un dossier de surendettement à la Banque de France ?

oui non

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande et que les documents joints sont exacts.

A, Le :

Signature

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 - amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Pièces justificatives à joindre à votre demande de prêt

- La copie de l'agrément ou de son renouvellement, ou de l'accord de principe des services de Pmi s'il existe ou, à défaut, l'accusé de réception de la demande d'agrément.
- Les devis :
 - le(s) devis détaillé(s) des travaux établi(s) par l'entrepreneur,
 - le(s) devis des fournisseurs de matériaux si vous effectuez vous-même les travaux.
- La copie du permis de construire pour les travaux soumis à autorisation ou de déclaration de travaux.
- L'autorisation du propriétaire si vous êtes locataire.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 06/01/2020

